

# LE PRÉCURSEUR,

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de :  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année.

On s'abonne :  
A LYON, rue St-Dominique, n° 10;  
A PARIS, chez M. Alex. MESNIER, libraire, place de la Bourse.

LYON, 15 AOUT 1828.

Voici les noms des élèves du Collège-Royal qui ont remporté des prix dans les trois premières classes :

**PHILOSOPHIE.**

*Dissertation latine.*

Prix d'Honneur. Alphonse-Victor Baudin, né à Nantua (Ain), externe.

2<sup>e</sup> prix : Gustave Pipon, né à l'Île-de-France (pensionnaire).  
*Dissertation Française.*

1<sup>er</sup> prix : Alphonse-Victor Baudin, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Paul-François Hippolyte Marchand, né à Gênes (externe).

**Excellence.**

Prix : Alphonse-Victor Baudin, déjà couronné.

*Mathématiques spéciales.*

Prix : Albin Chalandon, né à Lyon (externe).

*Physique.*

1<sup>er</sup> prix : Louis-Michel Alméras-Latour, né à Vienne (Isère), pensionnaire.

2<sup>e</sup> prix : Jean-Jacques Combet, né à Lyon (pensionnaire).

*Mathématiques élémentaires.*

3<sup>e</sup> division. 1<sup>er</sup> prix : Paul-François-Hippolyte Marchand, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Philippe Piquet, né à Lyon (externe).

1<sup>er</sup> prix : Victor Savoie, de Lyon (externe).

2<sup>e</sup> prix : Camille Chevallier, né à St-Trivier-de-Courtes (Ain), externe.

**RHÉTORIQUE.**

*Discours latin.*

Prix d'Honneur : Hippolyte Fortoul, né à Digne (pensionnaire).

2<sup>e</sup> prix : Claude Huchard, né à Chalamont (Ain), externe.

*Discours français.*

1<sup>er</sup> prix : Claude Huchard, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Antoine-Frédéric Ozanam, né à Milan (externe).

*Vers latins.*

1<sup>er</sup> prix : Antoine-Frédéric Ozanam, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Claude Huchard, *idem.*

*Version latine.*

1<sup>er</sup> prix : Claude Huchard, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Paul Thiaffait, né à Lyon (pensionnaire).

*Version grecque.*

1<sup>er</sup> prix : Antoine-Frédéric Ozanam, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Pierre Baloffet, né à Lyon (externe).

**MUSIQUE.**

Lyon, 15 août 1828.

Monsieur le rédacteur,

Un ancien règlement, particulier au diocèse de Lyon, avait, à ce qu'on assure, interdit dans nos églises toute autre musique que le monotone plain-chant du moyen âge.

Le fameux chapitre de Saint-Jean exigeait de chacun de ses membres une mémoire aussi exercée que sa noblesse était pure, puisque l'office s'y chantait toujours sans livre et parfois dans l'obscurité; mais la musique en était sévèrement bannie, et ce ne fut qu'à grande peine que le serpent y fut introduit. L'orgue, cet instrument si religieux, qui ajoute tant à la pompe des cérémonies d'une vaste cathédrale, fut toujours repoussé de l'église lyonnaise; peut-être faut-il imputer à cette malheureuse prévention du clergé lyonnais, en grande part du moins, ce qu'il y a de peu musical dans le peuple de notre pays. Il est en effet tel individu qui, arrivé à l'âge d'homme, n'a jamais entendu trois notes différentes vibrer à la fois, et qui n'a conséquemment aucune idée de l'harmonie; bien différent en cela des habitants de nos provinces méridionales et de plusieurs contrées du nord où l'on n'entend jamais une voix chanter seule, sans qu'à l'instant, par instinct et sans étude comme sans effort, une autre voix ne vienne l'accompagner harmonieusement. L'orgue de la cathédrale comme de l'église du village y est pour quelque chose, car ses accords ont formé de bonne heure les jeunes organes de ces chanteurs sans art; et si les jeunes gens ont pu prendre plaisir à se réunir en groupes comme en Allemagne, en Suisse, en Italie et même en Provence, pour chanter en chœur des airs choisis, on peut être sûr que leurs mœurs en ont été adoucies, que leurs goûts en sont devenus plus purs. Peut-

*Excellence.*  
Prix : Antoine-Frédéric Ozanam, quatre fois couronné, SECONDE.

*Narration latine.*

Prix : Jean-Marie-François Berthet, né à Vienne, département de l'Isère (pensionnaire).

*Thém. 2<sup>e</sup> tin.*

Prix : Jean-Marie Sarrazin, né à Lyon (pensionnaire).

*Version latine.*

1<sup>er</sup> prix : Jean-Jacques Grogner, né à Lyon (pensionnaire).

2<sup>e</sup> prix : Félix Guillibert, né à Marseille, *idem.*

*Vers latins.*

1<sup>er</sup> prix : Jean-Marie Sarrazin, déjà couronné.

2<sup>e</sup> prix : Félix Guillibert, déjà couronné.

*Version grecque.*

1<sup>er</sup> prix : Félix Grand, né à Lyon (externe).

2<sup>e</sup> prix : Antoine Courrat, né à Lyon (pensionnaire).

*Excellence.*

Prix : Joseph-Ferdinand Velay, né à Lyon (externe).

La cérémonie avait été ouverte par un discours de M. Idt, professeur de rhétorique. L'éloignement où la foule nous a contraints de nous tenir, ne nous a pas permis d'entendre l'érudite professeur; nous savons seulement qu'il a pris pour texte: *L'influence des sciences et des lettres sur la prospérité du commerce.* C'était un beau sujet, mais nous doutons que toutes les vérités qu'il comportait aient pu se trouver dans la bouche d'un homme attaché par de vieilles habitudes aux traditions universitaires.

— Le célèbre acteur comique Bernard-Léon, est dans nos murs. On espère qu'il donnera quelques représentations aux Célestins. Cela serait d'autant plus à désirer que son emploi manque à ce théâtre. Sans doute la direction fera tout son possible pour satisfaire aux vœux du public à cet égard. Elle y trouvera son propre intérêt, puisqu'elle ramènera par ce moyen la foule au théâtre des Célestins, qui se ressent aussi du défaut de nouveautés piquantes et de la saison.

— Une ordonnance municipale ouvre au public la bibliothèque du palais St-Pierre. Du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre, époques des vacances de la grande bibliothèque: l'ouverture aura lieu trois fois

être serait il trop tard pour exprimer des regrets et former des vœux chez nous à ce sujet: quoi qu'il en soit, il est à remarquer que depuis quinze ans, le goût de la musique s'est singulièrement propagé à Lyon. Une école d'enseignement mutuel dont les commencements avaient eu quelque chose de brillant, ne s'est malheureusement pas soutenue, mais il s'est formé de ses débris plusieurs réunions de jeunes gens zélés qui ont cherché à entretenir chez nous le feu sacré. Il existe en ce moment deux sociétés d'amateurs qui, depuis près de deux ans, se réunissent fréquemment sous la direction d'un maître habile pour répéter nos plus beaux morceaux de musique sacrée. Applaudissons au zèle de ces jeunes gens: s'ils persévéraient quelque temps encore, ils pourraient nous faire entendre une foule de compositions sublimes qui n'ont jamais fait retentir les voûtes barbares de nos églises. Aujourd'hui, à l'occasion de la solennité de l'Assomption, une messe à grands chœurs a été chantée à St-Pierre. La musique en est, dit-on, d'un amateur de Nîmes. Elle est écrite d'une manière correcte, mais sans cette verve qui inspire des chants neufs, et ce génie qui crée ces masses harmoniques si bien placées dans la musique sacrée. A l'élevation, on a exécuté le beau chœur d'*Iphigénie*, *Que de grâces, que de majesté!* aux paroles duquel on a substitué la strophe *Ecce panis Angelorum*. La musique de Gluck devait écraser tout ce qui l'avait précédée et ce qui devait la suivre; cependant l'*Agnus Dei*, et surtout une antienne à la Vierge qui a suivi la messe, ont encore fait sentir quelques beautés même après les dangereux souvenirs du morceau de Gluck. L'orchestre d'accompagnement était bien rempli dans les basses, les violons un peu faibles auraient eu besoin de renfort: les voix de taille et de basse sont de beaucoup préférables aux parties hautes; le ténor solo a la voix étendue, mais il manque de timbre. Peut-être serait-il à désirer qu'on entendit plus souvent quelques jolies voix d'en-

par semaine, de 3 à 5 heures du soir. Le reste de l'année, le public sera admis seulement deux fois par semaine, aux mêmes heures. Des changements ont aussi été faits aux époques d'ouverture de la grande bibliothèque. Au lieu d'être entièrement mise pendant les vacances hors de la disposition du public, elle sera ouverte jusqu'au 10 septembre, pendant 4 jours de la semaine, de 10 heures à 2 heures; à partir du 10 septembre jusqu'au 10 octobre, elle ne sera ouverte qu'un jour par semaine, le jeudi; enfin elle sera complètement fermée, excepté pour les étrangers, du 10 octobre au 11 novembre.

— Mgr. le garde-des-sceaux a désigné pour présider la quatrième session des assises du Rhône, M. le conseiller Rivier-du-Magny, neveu. Les assises s'ouvriront le 1<sup>er</sup> septembre.

— Par une erreur de copiste, la lettre insérée dans notre numéro d'hier sur un petit séminaire, a été mal à propos datée de Lyon, c'est de Montbrison qu'elle a été écrite.

— La chambre de commerce de Marseille a publié l'avis suivant :

MM. les intendans de la santé publique viennent d'informer la chambre « que le capitaine Antoine Chevalier, commandant le brick l'*Espégle*, parti de Terre-Neuve le 12 juillet dernier, chargé de morues, a déclaré que, se trouvant, le 4 août, à 4 lieues du cap St-Martin, il a aperçu un brick portant pavillon rouge, et qu'il croit être algérien, qui a visité une bombarde espagnole, et, ayant vu au large un trois mâts qu'il a pris sans doute pour une frégate, a dirigé de suite sa route sur l'vice. »

— On lit dans le *Journal de la Méditerranée* :

Les deux bataillons de guerre du 8<sup>e</sup> régiment de ligne sont partis hier à deux heures après-midi pour se rendre à Toulon, après avoir été passés en revue par un inspecteur-général et M. le comte Ricard, commandant de la division.

Un événement fâcheux a précédé le départ de ces troupes. Un soldat qui était pris de vin, irrité

fant qui sont une nouveauté à Lyon où tous les enfans de chœur ne chantent qu'en criant avec une voix de poitrine ou leur laisse casser sans miséricorde. Il faut espérer qu'encouragée par le succès et plus encore par l'amour de l'art qui s'allie à merveille avec des sentimens moins profanes, la société philharmonique de Saint-Pierre, nous fera entendre les chefs-d'œuvres de nos grands maîtres.

Agrez, etc.

X.

Par une lettre qu'il a fait insérer dans le *Journal du Commerce* du 15, l'auteur de la *Muette de Vizille* semble me désigner comme celui qu'il appelle son *intime ennemi*. Je me hâte de repousser une pareille qualification. Il me serait assez difficile de dire si je suis l'ennemi ou l'ami de l'auteur de la *Muette de Vizille*, par la raison toute simple que je n'ai pas l'honneur de le connaître. J'ai toujours ignoré de qui était cette pièce que je n'ai jamais vu représenter, non plus que le *Bucheron de Salerne* dont l'auteur m'est également inconnu.

Je ne sais pas ce que peut avoir d'épigrammatique la nouvelle donnée par le *Précurseur* de l'association de ces deux auteurs pour la direction des théâtres; mais comme on ne doit répondre que de ses œuvres, je déclare à l'auteur de la *Muette* que l'article dont il a cru devoir se plaindre n'est pas de moi. Je ne sais point quelles sont les personnes qui ont soumis pour la direction, et je n'ai pas cherché à m'en informer parce que tout cela m'est parfaitement indifférent.

Quant à mes feuilletons, qu'à cette occasion on prend la peine de critiquer, je me garderai bien de les défendre. Ce serait abuser de la patience du public que de l'entretenir de ces puérilités. C'est Dieu assez de le mettre dans la confidence de cette réponse dont assurément il se soucie fort peu; mais ne sachant à qui l'adresser, je suis bien obligé de la publier dans ce journal.

O...

des justes remontrances que son fourrier lui adressait sur son état, l'a frappé violemment à la tête de plusieurs coups de crosse de fusil. Ce sous-officier est tombé baigné dans son sang, et a été emporté mourant chez le pharmacien le plus voisin, où on lui a prodigué tous les secours possibles. On assure que ses blessures ne sont pas mortelles; nous le désirons ardemment. Le soldat a été conduit au corps-de-garde, et sera sans doute bientôt livré à un conseil de guerre.

—L'opinion publique applaudit avec enthousiasme à l'expédition d'Orient. Tout le monde sent que cette entreprise aura lieu au profit de l'humanité et de la civilisation. De là ces savans qui accompagnent nos guerriers; de là ce matériel de la science, ces instrumens, ces presses qui seront embarqués à côté des canons et des machines de siège et de campagne.

Parmi ces instrumens de civilisation, nous devons citer l'établissement d'un journal destiné à transmettre aux différens peuples de l'Europe tout ce qui pourra, dans ces contrées qui vont être témoin de la gloire française, intéresser la politique, les sciences, le commerce et les beaux-arts.

Ce journal paraîtra en grec et en français une fois par semaine, sous le titre de *Courrier d'Orient*.

Ses presses seront établies dans l'île de Syra (1). Les rédacteurs exposent ainsi leur plan dans leur prospectus :

« Nous classerons au premier rang les décrets du gouvernement, les opinions du corps législatif, les décisions des tribunaux, les mesures d'ordre et d'utilité ainsi que les améliorations de tous genres qui seront adoptées; enfin, tous les événemens capables de piquer la curiosité publique, et surtout ceux qui sont relatifs à la guerre actuelle.

Et quelle mine plus féconde réclama jamais toute la sollicitude des savans et des artistes! Ainsi les découvertes propres à intéresser l'archéologie et la numismatique trouveront place dans nos colonnes, à côté de documens sur la statistique de la Grèce, sur sa géographie, ses progrès dans la civilisation, les mœurs de ses habitans et les ressources nombreuses que leur sol offre à l'exploitation.

« Les commerçans verront sans doute avec plaisir à la suite du *Courrier d'Orient*, un bulletin spécialement destiné à les tenir au courant des nouvelles de mer, du mouvement des ports, du cours du change, du tarif des objets de spéculation, enfin à leur fournir tous les détails capables de les guider avantageusement dans l'emploi de leurs capitaux. De nombreux correspondans, établis dans les diverses échelles de la Méditerranée et de la mer Noire, nous permettront de consacrer à ce dernier objet, aussi bien qu'aux nouvelles politiques du dehors, toute l'extension désirable. »

#### NOUVELLES D'ORIENT.

Nous empruntons à la *Gazette d'Augsbourg* qui précède à Lyon de plusieurs jours les journaux de Paris, les nouvelles suivantes :

Tout semble se préparer pour une grande bataille entre les armées russe et ottomane. Celle-ci est concentrée à Schumla au nombre de 120 à 150,000 hommes, sous le commandement d'Hussein-Bey. Malgré cette force imposante, l'empereur de Russie a résolu l'attaque, et le quartier-général qui a été pendant quelque tems stationnaire à Bazardgik s'est porté en avant.

A Constantinople (23 juillet) on se reposait sur la défense énergique qu'on attendait d'Hussein-Bey. Néanmoins la marche du général russe Paskewitsch sur Farabosan excitait de grandes inquiétudes. Dans cette ville est le dépôt de cuivre qui fait partie des richesses de la Porte et qui ne vaut pas moins de 80 millions de piastres. Des vaisseaux russes croi-

(1) Le premier numéro du *Courrier d'Orient* paraîtra dans le courant de septembre 1828. — La forme du journal sera la même que celle du *Courrier Français*, quoique d'une dimension un peu moins grande.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du *Courrier d'Orient* devront être adressés en Grèce et affranchis jusqu'à Toulon.

#### CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour tous les pays étrangers à la Grèce, et pour les îles ioniennes, 25 francs par semestre, 50 francs par an.

Pour la Grèce, 20 francs par semestre, 40 francs par an. On s'abonne à Lyon chez Babeuf, libraire, rue St-Dominique.

sent devant le port pour empêcher que la Porte ne puisse enlever ce trésor.

Le colonel Fabvier qui a donné sa démission au gouvernement grec, est à Milo, d'où il compte s'embarquer pour la France. (Des lettres reçues à Lyon annoncent qu'il est arrivé à Corfou.)

Dans la Morée, 6,000 albanais qui étaient sous les ordres d'Ibrahim s'étaient séparés des Égyptiens et s'étaient rendus aux Thermopyles pour regagner leur pays. Ibrahim les avait fait poursuivre par 10,000 arabes. Un combat avait eu lieu; mais les troupes d'Ibrahim avaient été repoussées avec perte de plus de 300 hommes.

#### PORTRAITS MINISTÉRIELS.

Paris, 12 août.

Monsieur,

Un modeste bourgeois qui, *proprio motu*, ou honoré par hasard d'une invitation, veut se rendre chez une excellence, éprouve de cruelles tribulations. Faire une toilette recherchée à l'heure où l'on aimerait mieux se livrer au sommeil; se procurer l'humble sapin, difficile souvent à trouver le soir; être conduit par lui tantôt avec lenteur, tantôt avec trop de vitesse; être accroché plusieurs fois dans la route; car, sans doute, à force d'aller aux portes des ministres, MM. les fiacres ont fini par prendre les allures ministérielles, tout cela n'est que le prélude des douceurs de la soirée.

Les voitures qu'on appelle dans la capitale des équipages, entrent seules chez les puissans du jour. Il faut donc que le malheureux citadin traverse à pied les cours converties en océan de boue pendant les trois quarts de l'année; il faut qu'il déploie tout son art navigateur pour louvoyer sur cette mer fétide, pour éviter la moindre tache à ses bas ou à sa chaussure; car autrement il fournirait par les contamination accusatrices la preuve qu'il est arrivé en Phaëton à trente sous, ce qui est prodigieusement humiliant.

Enfin il sort vainqueur de l'épreuve et monte l'escalier; il pénètre dans l'antichambre. Comment annoncera-t-il la demande d'huissier. Il faut se nommer, et le nom de Gauthier ou de Thomas est proclamé à haute voix. A ce nom inconnu, voyez-vous l'étonnement de la troupe titrée? La curiosité attire un instant tous les regards sur la roturière figure; le dédain les en détourne aussitôt. L'infortuné n'ose ni pénétrer dans les groupes, ni se placer dans les espaces vides qui le laisseraient trop en évidence; un malaise s'empare de sa personne; un *suzzuro*, comme disent les Italiens, circule autour de lui. Le connaissez-vous, se dit-on? Quel est-il? pourquoi vient-il ici? Heureux si on ne se tait pas quand il approche des interrogateurs, si on ne le prend pas pour un de ses observateurs discrets que des ministres n'ont pas dédaigné quelquefois d'admettre chez eux. Telle est, Monsieur, une légère partie des plaisirs qui nous attendent quand nous allons où nous n'avons que faire. Aussi, épouvanté par les oui dire, n'ai-je jamais mis le pied chez une excellence. Excellence en faveur, bien entendu; car pour les disgraciés, c'est une autre affaire, un autre accueil; les fiacres entreraient jusque dans leur chambre à coucher.

Je suis donc fort embarrassé quand vous me demandez mon opinion sur les antécédens et le caractère de nos gouvernans actuels. Cependant je me hasarderai à vous dire ce que j'en sais par les personnes qui ont quelques rapports avec eux. Si je vous trompe, c'est que j'aurai été trompé. Je ne suis qu'un intermédiaire.

M. Portalis est un homme d'une grande douceur, excellent père de famille, d'une modestie constante dans toutes ses habitudes personnelles, dans l'état et la tenue de sa maison, et très-attaché, sous ce rapport, aux vieilles traditions de la magistrature. Les gourmands des chambres, et où ne s'en trouve-t-il pas? prétendent que l'on fait une chère détestable chez lui, et regardent ses invitations comme une calamité. Son commerce social est affectueux et facile; son talent, le résultat d'études opiniâtres, d'une immense lecture et d'une vaste compulsion de nos lois civiles et religieuses, plutôt que le développement de facultés naturelles. M. Portalis est un érudit exempt de pédanterie. Quand il parle, une certaine lenteur, une espèce d'hésitation annoncent que la conception n'est pas

prompte; il rachète ce défaut pour un ministre par la faculté de supporter long-tems le travail, et se prépare consciencieusement aux discussions des chambres. Doué de probité politique, il ne soutient que ce qu'il croit pouvoir soutenir; aussi s'est-il un peu effacé depuis quelque tems dans les discussions, et n'a pas été, dit-on, sans légères altérations à ce sujet avec ses autres collègues. On prétend qu'il a trouvé qu'on tirait des conséquences trop rigoureuses des deux ordonnances sur les petits séminaires et l'instruction publique. Sincèrement religieux dans tous les tems, il est, quoique demi-janséniste, très-porté à respecter le pouvoir épiscopal et papal, et en donna des preuves à ses risques et périls, lorsqu'en tiers avec MM. Franchet et Vincent de Marniola, conseiller-d'état; il favorisa la circulation de la fameuse bulle d'excommunication contre Napoléon. Il subit alors de graves orages, fut complètement disgracié par le chef du gouvernement, et soutint cette disgrâce avec noblesse et constance; il eût été même enfoncé à Vincennes comme M. Franchet, si Napoléon eût voulu convenir publiquement qu'un de ses employés supérieurs, qu'un fils d'un de ses ministres avait pu lui désobéir. La politique sauva la liberté de M. Portalis. On a remarqué que, peut-être à cause de ce souvenir, la *Gazette de France* l'a toujours plus ménagé que MM. Feutrier, Martignac et Vatissin. Que ne pardonnent pas les jésuites à ceux qui les ont servis même une seule fois?

#### CORRESPONDANCE.

Paris, 12 août 1828.

Vous voyez maintenant que la guerre est déclarée entre le haut clergé et le ministère. La *Gazette* et la *Quotidienne* ont sonné le tocsin; les troupes sont rassemblées, et l'attaque est tellement vive, que le ministère en est ébranlé. On l'avait prévu: tous les bons esprits avaient annoncé que la session terminée, il aurait à soutenir, sans l'appui des chambres, les rudes efforts de ses ennemis. Tout semble changé à la cour: les évêques y ont un accès plus facile et un accueil plus gracieux; les députés du côté droit y sont caressés; l'association catholique y a fait les plus rapides progrès; et, à la joie mal dissimulée du clergé-martyr et des courtisans persécutés, il y a à parier que la persécution va s'appesantir sur les amis du ministère actuel; mais cette persécution ne sera pas, comme celle de la *Quotidienne*, une persécution pour rire, et ne se caractérisera pas seulement par des cadeaux de douze cent mille francs. Ainsi va probablement finir tout ce bruit; la France, qui dans ces intri-gues est toujours la dernière chose dont on s'occupe, n'aura pas un petit séminaire de moins, mais elle paiera douze cent mille francs de plus, ce qui est toujours consolant.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que peu de personnes plaindront nos ministres qui n'ont pas assez compris leur position et qui n'ont pas cherché courageusement à l'améliorer. Que voulez-vous qu'ils fassent seuls aujourd'hui courir tous? Il faudra qu'ils se retirent. Si, au contraire, au lieu de rester environnés de leurs adversaires, ils eussent modifié le personnel de l'administration, ainsi que l'exigeait le nouveau système adopté, ils pourraient sans doute soutenir la lutte. Mais lorsqu'un ministre doit redouter non-seulement la désobéissance passive de ses subordonnés, mais encore leurs démarches actives contre ses mesures, comment voulez-vous qu'il administre? Un seul fait vous fera voir combien l'influence du ministère se réduit à peu de chose: il avait été convenu que le voyage d'une princesse dans la Vendée n'aurait point lieu; mais la puissance occulte en avait autrement décidé; le voyage s'est effectué, et cinq cent mille francs ont été distribués pour en faire ce que les courtisans appellent un voyage royaliste.

Vous concevez que la situation actuelle des affaires publiques répand une inquiétude universelle. L'incertitude de l'avenir, les craintes qu'inspirent la guerre étrangère, tout contribue à paralyser le commerce, à gêner les transactions et à accroître nos embarras financiers. Le clergé qui absorbe des sommes énormes puisées et dans le budget de l'état et dans la bourse des citoyens, aura de graves reproches à se faire sur sa ridicule et funeste continuation, car sa conduite d'aujourd'hui rappelle

fautes qu'il a commises au commencement de notre révolution. Dieu veuille qu'elle n'amène pas de semblables résultats! Quant au ministère, il n'a aucun moyen d'en finir: c'est de montrer de la fermeté, d'épurer les administrations, et il verra alors à quel degré de faiblesse est arrivé le parti qui lui fait une guerre si acharnée. Mais s'il ne peut rester franchement attaché au parti national, qu'attend-il encore? Il faut qu'il se retire, et la France verra au moins face à face les hommes qui ont juré de l'exploiter à leur profit.

## PARIS, 13 AOUT 1828.

Une ordonnance du roi, du 22 août 1828, a institué une commission pour reconnaître et fixer les dettes contractées, avant la restauration, par S. M. et les princes de la famille royale. Cette commission est composée de MM. le comte Daru, pair de France, président; le comte d'Argout, pair de France; baron Hély-d'Oysel, membre de la chambre des députés; chevalier Allent, de Fréville et Maillard, conseillers-d'état; baron Zangiacomini, conseiller à la cour de cassation; Aliz et Cordelle, conseillers référendaires de première classe à la cour des comptes; Brousse, chef du bureau du contentieux à l'intendance générale de la maison du roi, secrétaire.

En conséquence, les anciens créanciers sont invités à produire dans le plus bref délai, leurs pièces et titres, et à les adresser à M. l'intendant-général de la maison de S. M.

Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier au château des Tuileries, sous la présidence de M. le Dauphin. Le conseil, assemblé à onze heures, ne s'est séparé qu'à cinq heures et demie.

Le chanoine Cienfuegos, qui, il y a environ six mois, passa par Paris venant du Chili et se rendant à Rome, vient d'être nommé, par le Saint-Père, évêque de la province de la Conception, et gouverneur ecclésiastique de tout l'état du Chili. Cet évêché était vacant depuis que le gouvernement avait expulsé du pays don Joseph-Jacques Rodriguez, pasteur du sudit diocèse et actuellement à Madrid.

Le *Courrier anglais* du 9 annonce, d'une manière positive, le départ prochain de lord Strangford pour le Brésil, avec une mission spéciale auprès de l'empereur D. Pedro.

M. Barginet vient de rendre un nouvel hommage à la contrée qui l'a vu naître, en empruntant à l'histoire du Dauphiné le sujet d'un roman intitulé *la Cotte rouge*, et qu'on ne lira pas sans intérêt. Le jeune auteur a vu le pays et étudié les mœurs qu'il décrit. L'époque est celle où le comte de Lesdiguières poursuit dans les Alpes le malheureux reste des protestants, dont pendant quarante ans il avait été l'appui.

Le *Courrier français* rapporte, comme un bruit de salon, qu'une conférence assez vive a eu lieu entre M. de Reyneval, ministre par intérim des affaires étrangères, et l'ambassadeur d'Angleterre: ce dernier aurait présenté l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes comme un motif suffisant pour empêcher le départ de l'expédition de Toulon; M. de Reyneval n'aurait répondu qu'en annonçant que des ordres pressants avaient été envoyés à Toulon pour accélérer le départ de l'expédition.

Le 5 du courant, vers sept heures et demie du soir, un phénomène très-remarquable a eu lieu sur l'Escaut, aux environs du Verf à Anvers. Une trombe s'est formée et présentait un cône appuyé sur le fleuve, d'un diamètre apparent d'une quinzaine de mètres et d'une hauteur qui excédait deux fois les plus hautes maisons. Les nuages groupés autour de ce cône, se terminaient en mamelons comme des stalagmites. Vu du quai, ce phénomène offrait une admirable réunion des couleurs primitives.

On explique ce phénomène par la formation d'un tourbillon occasionné par la rencontre de deux vents. Un nuage qui se trouve entre les deux vents est condensé en forme conique et tourne circulairement avec rapidité. Cette rotation précipite les particules de la nue vers les parois extérieures; et il se forme un vide dans l'intérieur du cône, et l'eau et tout autre corps qui se trouve au-dessous du vide y est entraîné.

On mande de Caen, 9 août: « Notre ville vient d'offrir un exemple assez remarquable de fécondité. Une femme Cléreaux, demeurant rue de la Boucherie, est accouchée jeudi dernier, de trois garçons bien constitués et bien portans. Cette femme, mariée depuis six ans seulement, est déjà devenue mère de sept enfans. Dans une première couche, elle donna le jour à deux garçons qui n'existent que vingt-quatre heures. Un an après, elle accoucha de deux filles, qui ont vécu et qui se portent bien. Son troisième accouchement a encore en cela de particulier, qu'elle a été délivrée en trois quarts-d'heure. »

Le 24 juillet dernier, Brien O'Neill comparait devant les assises d'Armagh (Irlande), comme accusé d'enlèvement avec violence sur la personne de Brigitte Macfarlan. La plaignante était une jeune fille jolie et toute gracieuse. Interrogée par le juge, elle refuse de dire son âge: « J'étais, dit-elle, couchée dans la maison de mon père pendant la nuit du 6 juin; je fus réveillée par le bruit que faisaient un grand nombre d'hommes, parmi lesquels se trouvait Brien O'Neill. Ces hommes forcèrent la porte de la maison, et Brien m'emmena malgré ma résistance; nous fîmes ensemble partie du chemin en voiture, et partie à pied. »

Après avoir ainsi fait sa déclaration, Brigitte jette un coup d'œil autour d'elle, et bientôt elle échange avec l'accusé un sourire de reconnaissance. Le conseil de Brien lui demande si elle connaissait l'accusé avant l'enlèvement. — Oui, monsieur. — Avez-vous quelquefois été en compagnie avec lui? — Oui, Monsieur: il me témoignait le désir de m'épouser, et j'y consentais. — Bien; et il ne vous a pas épousée? — Non: il a trouvé insuffisante la dot que mon père voulait me donner. — Aujourd'hui, voudriez-vous vous marier avec lui? — Oui, s'il le voulait.

L'accusé: Je l'épouse sur-le-champ, sans un sou de dot! L'avocat, à Brigitte: La nuit de l'enlèvement, s'il vous eût demandé de le suivre pour l'épouser, l'auriez-vous fait? — Oui...., non.... pas ce jour-là, parce qu'il m'avait refusée auparavant. — Mais s'il ne vous eût pas refusée, l'auriez-vous suivi librement?... Point de réponse.

Le juge, touché de cette scène, suspend l'audience, permet à l'accusé de sortir de la salle, et engage la plaignante à en faire autant. Dans l'intervalle, il envoie chercher le chapelain catholique de la prison, et cause quelques instans avec lui. Environ une heure après, l'audience est reprise; le greffier annonce que pendant la session, un mariage en règle a été contracté entre la plaignante et l'accusé. Le juge engage les jurés à prononcer un verdict d'acquiescement, et bientôt l'heureux Brien sort de sa prison pour passer dans les bras d'une épouse charmante.

## CHAMBRE DES PAIRS.

L'importance des matières à traiter dans cette séance avait déterminé une réunion de pairs beaucoup plus considérable que dans les séances précédentes.

L'ordre du jour était, 1° le rapport de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1829;

2° la discussion générale du projet de loi relatif au crédit de 1,200,000 fr. pour les écoles secondaires ecclésiastiques.

Aucune discussion ne s'est élevée sur cette dernière loi. On s'attendait à ce que les antagonistes des ordonnances royales sur l'enseignement ecclésiastique trouveraient dans la chambre quelques organes pour exprimer leur mécontentement et leur opposition. On assure que M. le baron Pasquier et M. le comte de Germiny s'étaient fait inscrire pour la défense de la loi; mais personnel ne l'ayant attaqué, ces deux nobles pairs n'ont point réclamé la parole.

Le vote de la loi relative à la concession de la place Louis XVI et des Champs-Élysées n'a été également précédé d'aucune discussion: 113 voix contre 6 en ont déterminé l'adoption.

La chambre a ensuite procédé au vote sur le projet relatif au crédit de 1,200,000 fr. La loi a été adoptée par 100 voix contre 22.

3° La discussion du projet de loi relatif à la concession de la place Louis XVI et des Champs-Élysées à la ville de Paris.

M. le duc de Brissac, rapporteur de la commission, malgré le peu de tems qui lui avait été laissé pour préparer un travail aussi essentiel, paraît s'être livré à des développemens fort étendus sur les dépenses allouées à chacun des services publics, et avoir traité en détail les graves questions qui s'y rattachent. Il a conclu en proposant à la chambre l'adoption du projet de loi.

On assure qu'en terminant son rapport, le noble duc a émis le vœu, si souvent manifesté, qu'à l'avenir les choses soient réglées de manière à ce que l'examen et la discussion du budget ne deviennent plus en quelque sorte illusoire pour la chambre héréditaire, forcée de l'accepter tel qu'il est, vu l'époque avancée de la session et la dispersion des membres de la chambre élective, dans le cas même où il y aurait quelque amendement à présenter.

Après l'audition de ce rapport, on s'est occupé de fixer le jour où la loi des dépenses serait mise en délibération. L'empressement de terminer une session si laborieusement prolongée avait fait proposer d'ouvrir la discussion générale demain. Il a été cependant décidé qu'elle ne serait ouverte que jeudi.

Il paraît qu'un assez grand nombre d'orateurs se propose de prendre part à cette discussion. On cite MM. de Sussy, de Tournon et de Tocqueville.

Après un silence de trois semaines sur les opérations de l'armée russe en Asie, que commande le général Paskévitch, nous recevons aujourd'hui, par courrier extraordinaire, des nouvelles de cette armée.

Il semblait, d'après les derniers bulletins, que les troupes russes étaient déjà aux portes d'Erzeroum. Cependant le rapport du 3 (15) juillet n'annonce encore que la prise de Kars, ville située à quarante lieues nord-ouest d'Erzeroum.

Odessa, le 11 (23) juillet.

Un aide-de-camp du général en chef Paskévitch, comte d'Erivan, a apporté avant-hier les nouvelles suivantes: Le drapeau impérial flotte sur les remparts de l'importante forteresse de Kars, qui a été emportée d'assaut le 3 (15) juillet, à 8 heures du matin. Sur une hauteur qui domine la ville du côté sud-ouest, l'ennemi avait établi un camp retranché dont il était indispensable de s'emparer pour continuer les travaux du siège.

Nos troupes ont chargé avec impétuosité les Turcs à la baïonnette, et les ont délogés de cette position formidable, malgré leur supériorité numérique et la résistance opiniâtre qu'ils ont opposée. En les poursuivant nous avons enlevé

trois remparts qui nous ont rendus maîtres des faubourgs et de la forteresse. Une partie de la garnison a eu le tems de se réfugier dans la citadelle.

Effrayé de nos succès, l'ennemi a mis bas les armes au nombre de 5000 hommes, sans compter 1250 hommes pris pendant l'assaut. Parmi les prisonniers se trouvent le pacha à deux queues Mehemet-Jamin, le chef de la cavalerie Vali-Aga, et beaucoup d'autres officiers.

L'assaut a duré trois heures. Le terrain où se trouvait le camp, ainsi que les faubourgs, étaient jonchés de cadavres turcs. La perte de l'ennemi est de 2000 hommes, tant tués que blessés. Trois mille hommes de cavalerie, qui se trouvaient dans la forteresse, se sont enfuis dans les montagnes. La garnison s'élevait à 11,000 hommes. Nous avons eu un officier et 35 soldats tués, 1 capitaine, 13 officiers et 216 soldats blessés. On a trouvé dans la forteresse 151 pièces de canon, 33 drapeaux, et une quantité considérable de munitions de guerre, d'armes, de magasins de blé, etc.

Kars est une des forteresses principales de l'Asie. Trois rangées de grosses murailles flanquées de tours qui sont construites en forme de bastions entourent la ville et une partie des faubourgs; le tout est protégé par une citadelle située sur le sommet d'une montagne nommée Karadag.

Cent cinquante pièces dominent la plaine dans tous les sens; un sol rocailleux, qui présentait des difficultés aux travaux du siège, ajoutait encore aux obstacles que nous avons eu à vaincre.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Port-au-prince, 15 juin.

Le président d'Haïti a fait le 10 de ce mois l'ouverture de la deuxième session, troisième législature de la chambre des représentans des communes, et a prononcé à cette occasion le discours suivant:

« Citoyens représentans, J'éprouve toujours un véritable plaisir toutes les fois que, procédant à l'ouverture de la chambre, je vois arriver l'époque où je dois, conjointement avec les membres de la législature, délibérer sur les grands intérêts de l'état.

« Je regrette d'avoir à rappeler ici que, depuis la dernière session, certaines tentatives dirigées par la malveillance avaient pendant quelques momens troublé le repos des citoyens paisibles. Il m'est toutefois satisfaisant de pouvoir déclarer que, dans ces fâcheuses circonstances, l'esprit public s'est partout manifesté avec autant de dévouement que de zèle pour le maintien de l'ordre établi; et si jusqu'alors il pouvait encore exister quelque doute sur la fixité de la volonté nationale, le résultat de ce qui a eu lieu a dû fortifier la conviction que rien désormais ne peut détruire l'édifice élevé à la liberté et à l'indépendance d'Haïti.

« Toujours fidèle à mes devoirs, tout en faisant les efforts que la probité commande pour parvenir au paiement de la dette consentie envers la France, je n'ai jamais cessé de défendre l'honneur et les droits d'Haïti. J'ai proclamé et constamment fait valoir le principe inviolable qui ne permet pas d'admettre qu'un peuple vraiment indépendant puisse être astreint, contre ses intérêts, à reconnaître à perpétuité des privilèges exclusifs au profit du commerce d'une puissance étrangère. Sur ce point important, il est entendu que, à moins de stipulations ultérieures réciproquement avantageuses, le commerce de toutes les nations sera placé ici, après l'année 1830, sur le pied d'une parfaite égalité.

« Je dois maintenant vous exprimer ma pensée sur la contribution extraordinaire que la difficulté des circonstances a fait établir. L'expérience que nous venons d'acquiescer a prouvé évidemment que cet impôt a trop pesé sur un grand nombre de citoyens. Le mode employé pour sa perception a encore donné lieu à quelques abus. Ainsi le mal étant reconnu, l'adoption d'un système plus convenable est devenue nécessaire.

« Pressés par les circonstances, nous avons émis, vous le savez, un papier-monnaie pour une certaine valeur. L'accueil favorable que le public a fait à cette mesure a comblé mon attente, et le retrait partiel qui vient d'en être tout récemment ordonné par le gouvernement, a prouvé que ma plus vive sollicitude sera toujours de répondre à la confiance dont la nation n'a cessé de m'environner.

« Citoyens, il me reste à témoigner ma satisfaction de pouvoir dire que, malgré la gêne qui résulte de la diminution à l'étranger du prix de nos productions, malgré les suites déplorable de la grande sécheresse et de l'ouragan qui ont successivement désolé le pays, le bon ordre et la sécurité, tant dans les villes que dans les établissemens ruraux se sont fortifiés.

« Nous avons aussi à nous féliciter de l'accroissement remarquable de la population et des progrès obtenus dans les soins donnés à l'instruction publique.

« Nous avons donc lieu d'espérer, avec la protection de Dieu, que l'avenir de la république sera aussi heureux que ses succès ont été glorieux.

« C'est dans cette attente, et avec la plus grande confiance dans votre patriotisme, que je déclare, en vertu de la constitution, que la session de la chambre des représentans est ouverte. »



TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.

JUGEMENTS DE DÉCLARATION DE FAILLITE.

5 août 1828. Henri Morsau, ferblantier à Lyon. — M. La-combe, juge-commissaire.
7 août 1828. Gabriel Fillon, enjôleur à Lyon. — M. La-combe, juge-commissaire.

LIBRAIRIE.

GUIDE DE LA MÉNAGÈRE,

Manuel complet de la Maîtresse de maison, contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour administrer sa fortune et conduire sa maison avec ordre, convenance et économie (1).

On s'est beaucoup occupé de l'homme, de sa privée, de sa vie politique; quelle que soit la carrière qu'il veuille parcourir, la route lui est toute tracée; et les devoirs minutieux d'une mère de famille n'ont presque jamais fixé d'une manière spéciale, l'attention de nos moralistes. Jamais on n'a complètement déroulé à ses yeux le vaste tableau de tous ces petits soins qui, remplis, sont cependant une source de bonheur et de prospérité pour une maison, et peut-être même une des bases les plus solides de l'édifice social.

On a dit et répété, à satiété, à toute épouse-mère, soyez sage, économe, cultivez votre esprit, vous obtiendrez des gens qui vous entourent le plus d'estime possible, et de votre époux un tendre et durable attachement; mais on a dédaigné de lui apprendre dans quels cas et comment elle devait appliquer ces principes généraux. Aussi la jeune fille qui vient de sacrifier sa liberté aux chaînes de l'hymen, erre-t-elle sans guide sur une mer quelquefois obscurcie par les orages. Situation bien pénible pour celle qui veut sans dévier suivre la ligne que lui trace son nouvel état.

Une femme dont toute l'existence a été consacrée à fixer le bien-être auprès des siens, et qui a su apprécier combien était fâcheuse cette position, a cherché à l'adoucir. Elle a consulté son expérience, et cette masse d'actions qui sous nos yeux se multiplient en tous tems et à l'infini, elle en a déduit plusieurs règles générales dont elle a fait une application immédiate aux devoirs d'une maîtresse de maison, devoirs essentiels, et qu'elle a su, malgré leur nombre, resserrer dans un cadre assez étroit. C'est ce cadre, c'est cet ouvrage spécial sur la maîtresse de maison que nous annonçons aujourd'hui. L'auteur, madame Demerson, l'a divisé en deux volumes.

Dans le premier, elle considère la femme dans ses rapports avec son ménage; là elle parcourt successivement la comptabilité de l'intérieur d'une maison, les soins à donner à l'embellissement des appartemens et à leur destination, les précautions à prendre pour l'entretien du mobilier, les divers modes de conservation pour toutes les provisions possibles, enfin les moyens d'examen pour savoir apprécier les altérations et les falsifications employées dans l'économie domestique.

Dans la première partie du 2<sup>e</sup> volume, elle comprend les rapports de la femme avec elle-même et avec sa famille. Il nous serait trop long d'analyser ici d'excellens chapitres sur la toilette, sur l'hygiène domestique, etc., etc. Nous nous bornerons à dire qu'ils ont été traités avec un talent remarquable.

La deuxième partie du second volume est destinée à la jurisprudence relative aux droits et devoirs des femmes; c'est un code spécial qui a été traité le plus clairement et le plus méthodiquement possible.

Ce second volume renferme encore de judicieuses réflexions sur la culture des arts d'agrémens, culture qui n'est point indispensable à une mère de famille, mais qui lui est quelquefois utile et toujours agréable.

ANNONCES JUDICIAIRES.

L'an mil huit cent vingt-huit, et le treize août, à la requête du sieur Louis Ramel, propriétaire et épicier, demeurant en la commune de Condrieu, rue Cremaillère ou de l'Eglise, lequel élit domicile chez M<sup>r</sup> Bros fils, avoué près le tribunal de

(1) 2 vol. in-12, prix: 8 fr., chez Louis Babenf, libraire, rue St-Dominique, n. 2.

première instance de Lyon, y demeurant rue St-Jean, n° 21, je, René Fortoul, huissier-audencier au tribunal de première instance, séant à Lyon, y demeurant, rue du Cœur, n° 29, patente le vingt-six février dernier par la mairie de Lyon, n° 162, soussigné, ai signifié et déclaré à M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon,

Que par acte reçu M<sup>r</sup> Chassagnieux, notaire à Condrieu, en date du sept juillet dernier, enregistré le seize, le sieur Jean Vanel, tonnelier, demeurant à Condrieu, lieu des Granges, a vendu au requérant, moyennant le prix de trois mille cinq cent francs, une maison située à Condrieu, rue Cremaillère ou de l'Eglise; le requérant voulant purger ladite maison des hypothèques légales dont elle pourrait être grevée, a, le premier août courant, déposé au greffe du tribunal de première instance de Lyon, une copie collationnée dudit acte de vente, et le même jour, extrait de cet acte a été affiché en l'audience dudit tribunal, au tableau à ce destiné, ce qui est constaté par acte dressé par le greffier le jour susdiqué, lesquels dépôt et affiche sont dénoncés à M. le procureur du roi, avec déclaration qu'à défaut d'inscription dans le délai de deux mois à compter d'aujourd'hui, pour tous droits que l'on pourrait avoir, ladite maison sera affranchie de toutes les hypothèques légales; comme encore j'ai déclaré à M. le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur ladite maison, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du requérant, ce dernier fera publier la présente signification par insertion dans l'un des journaux qui s'impriment à Lyon, et au moyen de ces formalités et à défaut d'inscription dans le délai de deux mois, la maison dont s'agit sera définitivement purgée de toutes les hypothèques légales qu'elles quelles soient; et afin que M. le procureur du roi n'en ignore, je lui ai donné et laissé copie de l'acte de dépôt fait au greffe le premier août courant, ensemble de mon présent exploit, en parlant dans son parquet sis hôtel de Chevrères, place St-Jean, à lui-même qui a visé le présent, dont le coût est de trois francs cinquante centimes. Signé FORTOUL.

Vu et reçu copie par nous procureur du roi. A Lyon, le treize août mil huit cent vingt-huit. Signé DESSEZ.

Enregistré à Lyon, le treize août mil huit cent vingt-huit, reçu deux francs vingt centimes. Signé GULLOT.

M. Pousset, ex-huissier au tribunal civil de Lyon, prévient le public qu'ayant cessé ses fonctions en ladite qualité, il est dans l'intention de retirer son cautionnement. La présente déclaration est faite conformément à la loi.

M. Henri Durand, juge au tribunal civil de Lyon, bailleur de fonds du cautionnement fourni par le sieur Joseph Cuisenier, ci-devant huissier au même tribunal, demeurant à Lyon, rue St-Jean, et qui a cessé ses fonctions en cette qualité. Ledit M. Durand désirant retirer ledit cautionnement, a fait la présente déclaration conformément à la loi.

VENTE A L'AMIABLE

D'UNE USINE ET D'UN BEAU DOMAINE.

Propriété patrimoniale à Molaise, commune d'Huilly, canton de Cuisery, arrondissement de Louhans, département de Saône-et-Loire.

Cette propriété appartient à M. Jean Lombard, propriétaire à Molaise, qui vendra conjointement et solidairement avec son épouse. Elle consiste en de vastes bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, colombier, un puits, têts à pores, gelinier, autres aisances et dépendances; usine composée de trois tournans, mis en mouvement par un bel étang; en 13 hectares 54 ares, représentant 40 journaux ancienne mesure, tant terres que prés y compris l'étang; en une vigne de la contenance de 40 ares environ; en un jardin et beau verger d'un bon produit; en un emplacement sur le bord de la rivière de Seille, servant d'entrepôt et pouvant donner un revenu annuel de 100 fr.

Cette belle propriété exploitée actuellement par M. Lombard, a été affermée 2,200 fr. par an en 1810, suivant bail reçu M<sup>r</sup> Lafarge; mais depuis elle se trouve améliorée et augmentée d'un tournant, en ce qu'en 1810 il n'en existait que deux. Sa position topographique est d'autant plus avantageuse qu'elle est située sur le bord de la Seille, rivière navigable, à deux lieues de Tournans, une de Cuisery, deux de Louhans, ville de commerce. Elle sera vendue soit en gros, soit en deux lots, dont l'un se composera de l'usine et de l'étang, et l'autre du domaine. Il sera accordé de grandes facilités pour les payemens.

S'adresser pour les renseignemens et prendre connaissance des charges, clauses et conditions, soit à M. Lombard, soit à M<sup>r</sup> Lafarge, notaire à Cuisery, qui est autorisé à traiter de gré à gré.

A VENDRE.

Une superbe fabrique d'huile très-bien agencée, et située dans un bon quartier de cette ville. S'adresser à M. Milou, marchand d'huile, rue de la Gerbe.

A vendre pour cause de départ.

Un tilbury et ses harnais. S'adresser, jusqu'à 5 heures du soir, place Louis XVIII, maison Trasco, au 2<sup>e</sup>.

De suite un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal.

On propose la vente de trente quintaux laine mérinos, en sicut.

S'adresser à M. Courcelle, place de l'Herberie, n° 3, à Lyon, depuis une heure et demie jusqu'à trois.

A LOUER.

Appartement, rue Ste-Catherine, n° 16, au 2<sup>e</sup>, agencé à neuf, boisé et parqueté, composé de 4 pièces et un cabinet, cave et grenier, à louer de suite avec ou sans remise et écurie.

S'adresser pour le voir, même rue et même n°; ou place des Terreaux, allée du café Grand, d'une heure à trois.

AVIS

DIFFORMITÉS DE LA TAILLE.

ORTHOPEDE.

MM. les docteurs de Milly et Bouvier, professeurs agrégés à la faculté de médecine de Paris, continuent de diriger avec le plus grand succès le premier établissement formé dans la capitale pour la guérison des jeunes personnes contrefaites. Les cures les plus étonnantes se font journellement dans cet établissement-modèle; et la santé, loin d'en souffrir, s'améliore en même tems que la taille se redresse. L'éducation se continue pendant le traitement.

On traite des conditions à l'amiable, à des prix très-modérés. S'adresser, pour les renseignemens, à M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.

AVIS AU COMMERCE.

Vente publique et volontaire, à Bordeaux.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1828 et jours suivans, il sera vendu publiquement et volontairement dans la salle des ventes de la Bourse, par le ministère de M. Dupeyron et Doris, courtiers, les marchandises ci-après désignées, provenant des chargemens des navires Balguerie-Stuttemberg, Nancy, Elizabeth, Gonzalve et Madras, venus de Calcutta, Allepey et Madras;

SAVOIR :

- 1700 caisses indigo Bengale.
30 caisses dito Manille.
30 caisses dito Madras.
1800 robins poivre lourd.

Il sera dressé un catalogue des lots, qui expliquera les conditions auxquelles ces marchandises seront vendues, et qui indiquera les lieux où elles pourront être vues.

Les échantillons seront exposés huit jours avant la vente.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

REPRISE DE SERVICE.

Départ de Lyon, tous les jours à 5 heures précises du matin. Idem de Chalons, — 6 1/2 idem.

POUR LES ILES MAURICE ET BOURBON

Partira le 15 septembre prochain le brick français Félicité et Fortuné, du port de 266 tonneaux, capitaine Delescouble.

Ce navire est chevillé et doublé à neuf en cuivre, avec des emménagemens très-commodes pour les passagers, qui seront très-bien logés et traités.

Pour y charger ou prendre passage, s'adresser à M. B. Fabry; au capitaine à son bord; ou à M. Schielloto, courtier royal interprète, quai Monsieur, n° 1.

Un jeune homme de 25 ans, voyageur de commerce, désirerait se placer comme commis sédentaire dans une maison de commerce quelconque; il se chargerait de préférence de la comptabilité, et fournirait toutes les garanties désirables.

S'adresser à MM. Gaillard frères, quai St-Clair, n° 10.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

Relâche. — Dimanche, septième représentation de M<sup>lle</sup> Mars. MISANTHROPIE ET REPENTIR, drame. — LES JEUX DE L'AMOUR, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LES GRISETTES, vaudeville. — LE VIEUX MARI, vaud. — LE DIABLE COULEUR DE ROSE, vaud. — LA MANIE DES PLACES, vaud.

BOURSE DU 15.

Cinq p. o/o consol. jous. du 22 mars 1828. 107f 25 107f 10 107f 10
Trois p. o/o, jous. du 22 juin 1828. 72f 55 45 50 55 50 45.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1867f 50.
Rentes de Naples.
Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 76f 35 50 25.
Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 43/59, jous. de janvier 1828.
Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de mai 1828.
Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828. 72 1/4.
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o. Jous. de janv. 48 1/4.
Mét. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.
Emp. d'Haiti rembourse. par 25.ème. Jou. de juil. 1828. 625f.